

Association de La Chapelle Sainte-Marguerite de Bellozanne

Rappel du But de L'Association (cf Statut)

- *Détenir la propriété de la chapelle de Bellozanne, d'assurer la conservation et l'entretien de la chapelle familiale de Bellozanne, monument du XVIIIème siècle, de son caveau et des tombes qu'il renferme.*
- *Assurer l'utilisation de la chapelle pour la pratique du culte catholique, à l'exception de tout autre culte, manifestation ou activité.*
- *Et de manière générale, faire le nécessaire pour la conservation de la chapelle de Bellozanne en tant que patrimoine religieux, artistique, historique et familial et pour y maintenir la pratique du culte catholique.*

Pour être membre de l'association, il faut :

Être descendant direct de Madame Hélène de Lafaulotte ou conjoint dudit descendant

L'association est gérée et animée par un bureau composé de plusieurs membres de la famille. Le bureau se réunit plusieurs fois par an pour organiser:

- les travaux, l'entretien, de la chapelle
- les messes (baptêmes, mariages, ...)
- les événements et rassemblements familiaux comme la réunion annuelle avec une messe dans la chapelle, suivie d'un déjeuner convivial et des activités sportives/culturelles l'après-midi (toujours le premier samedi de septembre)
- la communication familiale pour faciliter les échanges avec le site web et depuis peu un groupe facebook pour les jeunes. Connectez-vous sur site www.lachapelledebellozanne.fr, et/ou le groupe facebook,.....

N'hésitez pas à contacter un des membres du bureau au travers du site ou directement si vous avez des questions, des souhaits particuliers,...

Vous avez la chance d'appartenir à une famille qui s'agrandit d'année en année, mais malheureusement chaque année le nombre d'adhérents à l'association diminue,... Sans votre soutien elle ne pourra continuer,...

***Donc dès maintenant dites : Oui j'aime la chapelle !
et renouvez votre cotisation dès aujourd'hui***